**RENSEIGNEMENTS URBANISME – COMMUNE DE MANSPACH**

Taxe aménagement communale : 5%

Taxe aménagement départementale : 1,12%

Redevance d’archéologie préventive : 0,40 %

Tarif raccordement au réseau assainissement : 380,- €

Raccordement à la rhizosphère

séparatif : . eau claire

. eau usée

Eau potable : contacter le syndicat d’eau à ALTENACH au : 03 89 25 02 54